

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2021 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire.

Présents : Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD – Delphine DUCERF - Jean-Marc DURY - Didier FENEON - Patrice MAILY– Magali MATHIEU - Valérie PILLOUX - Didier ROUX – Joëlle SAMPAIX

Procurations : Armand BRIGAUD (arrivé après les délibérations) à Valérie PILLOUX

Absents :

Secrétaire de séance : Valérie AUPECLE

Date de convocation : lundi 6 décembre 2021

Date affichage : lundi 6 décembre 2021

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 12 novembre 2021, pas de remarque.

Adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Didier ROUX demande la possibilité de rajouter une délibération :

- Chèque encaissement Groupama : modification contrat : suppression de la garantie denrées alimentaires en congélateur

Délibérations :

1/ Remboursement caution suite au départ d'un locataire :

Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier de Madame Joëlle SAMPAIX. Elle a quitté le local artisanal au 1^{er} décembre 2021. L'état des lieux de sortie a été fait avec Serge BERTILLOT.

La caution versée à l'entrée dans le local (mars 2002) était de 190 euros.

Madame Joëlle SAMPAIX quitte la salle de conseil pour cette délibération.

10 voix pour

2/ Désaffectation et déclassement d'un bâtiment cadastré AB 52 en vue de sa cession :

La commune de Saint Julien de Civry est propriétaire d'un bien immobilier cadastré section AB n° 52 situé au centre bourg comprenant :

* un local artisanal sur 2 étages.

Le locataire a quitté les lieux le 30 novembre 2021.

Une demande d'achat de ce bien a été effectuée auprès du maire et le conseil municipal a accepté le principe de sortir ce bien du patrimoine de la commune.

Dès lors, pour permettre à la commune de disposer de ce bien, en vue d'une cession ultérieure, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur sa désaffectation et son déclassement du domaine public pour être intégré au domaine privé communal.

11 voix pour

3/ Chèque encaissement Groupama : remboursement pare-brise bus scolaire

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 23 novembre 2021 un chèque de Groupama de 697,04 euros pour le remboursement du pare-brise du bus communal.

11 voix pour

4/ Chèque encaissement Groupama : modification contrat : vente bâtiment ancienne agence postale

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu 28 novembre 2021 un chèque de Groupama de 26,45 euros pour la modification apportée au contrat suite à la vente du bâtiment de l'ancienne agence postale le 20 novembre 2021.

11 Voix pour

5/ Location logement au dessus du salon de coiffure :

Le Maire, Didier ROUX, expose au Conseil Municipal que le logement situé au 1er étage au-dessus du salon de coiffure est inhabité depuis juin 2021 et qu'il peut être loué en l'état. Il indique qu'il a reçu une demande de la part de Monsieur AJMIK Driss qui le prendrait au 15 décembre 2021 pour un loyer mensuel de 240 euros sans les charges.

Le Maire propose de ne pas appeler le loyer de 120 € pour la période 15 décembre au 31 décembre, en contrepartie des travaux de réfection (peinture) dans la cuisine que le locataire s'est engagé à faire.

11 Voix pour

6/ Chèque encaissement Groupama : modification contrat : suppression de la garantie denrées alimentaires en congélateur

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 6 décembre 2021 un chèque de Groupama de 8,54 euros pour la modification apportée au contrat pour la suppression de la garantie denrées alimentaires en congélateur.

11 Voix pour

Armand BRIGAUD arrive car il était en réunion SMAAA à 19h30.

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers à mi-décembre :

L'état de paiement des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

2/ Refus certificat urbanisme :

Didier ROUX explique que la demande de certificat d'urbanisme (type b) pour un terrain sur la Route d'Amanzé a été refusée.

Il informe le conseil municipal qu'il a fait un courrier pour exprimer son désaccord complet et que suite à ce courrier la DDT de Chalon sur Saône a demandé qu'un nouveau CU (toujours type b) soit redéposé et que si le dossier est à nouveau refusé, c'est le Préfet qui arbitrera.

3/ Vœux du maire :

La cérémonie des vœux prévue initialement le samedi 8 janvier est reportée du fait de l'aggravation de la situation sanitaire au 29 Janvier 2022 à 20h00 à la salle paroissiale.

Les invitations seront distribuées par la Poste courant janvier 2022 pour un coût de 73.25 € TTC.

Le conseil municipal prend connaissance de la liste des nouveaux habitants (arrivés en 2020 et en 2021) à inviter par courrier.

4/ Cabine téléphonique dans le bourg :

Joëlle SAMPAIN propose que la cabine téléphonique soit utilisée pour la mise en place d'une boîte à livres. L'association de la bibliothèque s'occuperait de la mise en service et du fonctionnement.

5/ Système Information Géographique SYDESL :

Un outil SIG accessible au secrétariat de mairie permet de déposer les demandes de dépannages et sinistres.

6/ Devis éclairage école :

Suite à la réception de devis, c'est celui de la SARL MLFC de Saint Julien de Civry qui est retenu pour un montant HT de 1788 €.

7/ Comité des fêtes et mise à disposition des tables et bancs à la population :

Didier COGNARD a indiqué en mairie qu'il serait moins disponible à l'avenir. Il faut donc trouver quelqu'un pour la gestion du matériel. L'idée de recourir à plusieurs personnes à tour de rôle semble plus facile à gérer, avec un téléphone et un planning qui suit la personne « de garde ». Des associations vont se réunir prochainement et discuteront de ce point.

8/ Container Relais :

Concernant l'installation de la Borne Relais (textiles, linges et chaussures), la communauté de communes Le Grand Charolais propose de la mettre Place Bernard Thévenet vers le container à Ordures ménagères. Un responsable de la Communauté de Commune va venir voir sur place pour étudier d'autres emplacements possibles.

9/ Local communal dans le bourg (38 rue de la fontaine)

Une estimation du bien (surface de 22.5 m² du niveau au-dessus du garage) a été faite par un professionnel et suite à ce travail, le conseil charge le maire de proposer le prix de 14 000 Euros à la personne qui avait offert de l'acheter. Cette proposition de prix sera rendue publique (compte rendu Conseil + compte rendu JSL + site de la mairie)

10/ Concession au cimetière :

Le conseil municipal autorise une concession de 6 places dans le cimetière, sur une largeur maximale de 2 M² comme le prévoit le règlement.

11/ Agence Postale Communale :

Après une année 2020 frappée par la Covid, la progression du Chiffre d'Affaires est de 113 % en 2021.

Questions diverses :

1/ Carrelage pour Véranda :

Serge BERTILLOT présente un échantillon de carrelage retenu par la commission bâtiment et Thomas LORTON.

2/ PLUI :

Le maire rappelle la réunion le lundi 20 décembre 2021 à 10h30 en salle de réunion avec les élus disponibles et la Communauté de communes.

3/ Broyeur d'accotements

Il est commandé chez Alain MATHUS à Changy pour un montant de 8 605 Euros, déduction faite de la reprise ; date de mise à disposition vers Avril/Mai.

4/Festival du cirque

Demande de Thibaut Thévenet pour programmer une 4^{ème} édition du festival Sème ton cirque les 6/7 et 8 mai 2022.

5/Femme de ménage

L'annonce est parue pour un emploi de 10h/35^{ème} par semaine à compter du 1^{er} février 2022, en remplacement de la titulaire qui fait valoir ses droits à la retraite.

6/Schéma directeur d'assainissement

L'état des lieux devra obligatoirement être dressé pour 2025 (avant le transfert prévu de la compétence à la Communauté de Communes Le Grand Charolais).

7/ Commission patrimoine

Préparation des plantations d'arbres le 22/01/2022 ; les plants sont commandés.

8/Fondation du patrimoine

Un délégué de la fondation a contacté la commune ; une rencontre va être programmée. Ils proposent un système pour ouvrir les églises fermées habituellement au public. Ils peuvent apporter une aide financière.

La séance ordinaire du vendredi 10 décembre 2021 est levée à 23h17 .

**Prochaine réunion de Conseil Municipal et vœux au personnel communal à la salle de la Mairie:
Vendredi 21 janvier 2022 à 20h00**